

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 24 septembre 2020



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
Fax. : 01 60 07 75 44  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le dix-huit septembre 2020, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **18/09/2020**  
Présents : **21**  
Votants : **27**

### **ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Patrick MICHEL, Marie-Agnès DESCOUX, Jean-Marc SIOZAC, Laurence AUDIBERT, Jean BÉDU, Claude SCHAEFFER, Adjoint

Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Fabrice BUSSY, Isabelle DUPRÉ, Yan BOURDERY, Olivier SAINJON, Charlotte LE MAITOUR, Christophe LASSERRE, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### **ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Sandrine MARTINS a donné pouvoir à	Patrick MICHEL
Natacha LERUS-ROULEZ a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Bruno DELPLANQUE a donné pouvoir à	Olivier SAINJON
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Nathalie BEELS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Mme Marie-Agnès DESCOUX a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

\*\*\*\*\*

Monsieur Guise demande des modifications sur le procès-verbal du 5 juillet concernant les interventions qui ne sont pas intégrées : déclaration du Maire, déclaration de Monsieur Guise et le texte de la charte de l'élu local.

Monsieur le Maire prend acte de cette demande.

### **Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2020**

\*\*\*\*\*

## **ACTUALITES**

Nous avons décidé de commencer les conseils municipaux par un temps de présentation aux élus du conseil mais aussi au public, des récentes actualités dans notre commune.

Ces informations étaient précédemment présentées brièvement en fin de conseil après les débats et votes des délibérations, elles le seront dorénavant développées en ouverture.

Nous conserverons le temps des questions au public après la clôture du conseil municipal

### **La rentrée scolaire:**

Elle s'est bien déroulée dans l'ensemble, merci aux enfants, aux parents, à la directrice Mme Truffier, aux professeurs et personnels encadrants pour cette première rentrée très particulière et stressante pour beaucoup.

Nombres d'enfants, en augmentation:

- 392 (+10 enfants scolarisés par rapport à 2019):
- (maternelles: 150 (+11 enfants par rapport à 2019, 6 classes),
- (primaires: 242, -1 enfant scolarisé par rapport à 2019, 8 classes),
- Le nombre de rationnaires en augmentation, environ 280 enfants mangent à la cantine.

Les nouvelles entrées sorties sont effectives depuis ce matin et les retours sont bons, ces dernières modifications ont été faites en concertation avec l'inspectrice de l'académie Mme Pinto et Mme la directrice Mme Truffier,

La fermeture de la halle des sports et L'ouverture retardée du centre de loisir.

Nous avons pris la décision de fermer la halle des sports car tous les travaux garantissant la réglementation sécurité incendie n'ont pas été réalisés. Nous sommes en train de rattraper cette erreur (serrures des évacuations non conformes, équipement manquant comme une ligne téléphonique permettant de joindre les secours incendie,...). Nous faisons au plus rapide.

### **Le forum des associations**

Bonne fréquentation, 216 visiteurs, des inscriptions record pour certaines associations (8 inscription pour le tennis par exemple au lieu de 2 ou 3 en moyenne les années précédentes,...)

La création de nouvelles associations sportives, le roller, le yoga, citoyenne comme la SEVE qui a réalisé ce weekend une marche de collecte des déchets lors du cleanup day, une réussite,... sans oublier les associations historiques toujours au rendez-vous.

Nous avons senti lors de cette manifestation une envie partager de se retrouver en respectant les gestes barrières après une période de privation et de frustration.

Merci à tous les participants et tous les intervenants qui ont œuvré pour faire de cet événement une réussite.

### **COP 20 région ile de France**

Présence de notre commune à la COP 20 de la région ile de France, Catherine Barbero et Laurence Audibert ont assisté durant deux journées à conférences riches en informations et en prises de contacts pour développer des projets vertueux à Pomponne et en particulier le Parc Jardins Partagés.

### **Travaux RD 334 (rue de Paris).**

Nous avons reçu en Mairie le Vice-président du département en charge des routes accompagné d'agents de la direction des routes pour aborder les sujets de reprises des phases de travaux sur cette portion de voie, sur les potentiels subventions et sur le support d'ingénierie que le département peut nous fournir. Ce sujet sera évoqué en commission.

**Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.** Information: Nous avons reçu un mail de la préfecture du 21 septembre nous demandant de désigner des membres de la commission de contrôle des listes électorales. 3 membres de la liste majoritaire, 1 membre par liste minoritaire. Réponse impérative pour le 28 septembre.

**Monsieur le Maire informe que l'ensemble de l'équipe majoritaire a décidé d'offrir, sur ses deniers personnels, des pins à tous les membres du conseil municipal qui sont distribués lors de cette séance.**

\* \* \* \* \*

<b>DELIBERATION N° 2020-37 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION</b>
---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-4,

VU l'article L.270 du Code électoral,

**CONSIDERANT** la démission de Madame Marie Eve SERIZAY de son mandat de conseiller municipal de la liste « Pomponne, un nouvel élan », par courrier reçu le 31 août 2020,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

**CONSIDERANT** que Madame Magali BOUARFE a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Entendu** l'exposé de M. le Maire,

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Magali BOUARFE Conseillère Municipale.

<b>DELIBERATION N° 2020-38 : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES</b>
--

**Déclaration « Pomponne, un nouvel élan »  
point 2 du conseil municipal du 24 septembre 2020**

Monsieur le Maire,

Enfin, les commissions municipales vont pouvoir être installées pratiquement 3 mois après le 1er conseil municipal du 5 juillet.

Nous nous sommes déjà exprimés sur ce point et nous regrettons que celles-ci n'aient pas été initiées plus tôt.

Nous pensons que certains sujets auraient nécessité un travail collectif dès les élections passées comme l'urbanisme, le scolaire, la vie associative, la sécurité, l'environnement...

Vous nous avez expliqué que la période de vacances n'était pas propice à leur installation avec l'absence de quelques élus. Nous en avons pris acte mais un conseil municipal fin août aurait été sûrement possible. Cela étant dit, votre proposition de commissions appelle plusieurs questions de notre part et donc quelques précisions de la vôtre :

- L'animation est rattachée à la communication, périmètre de délégation de Madame Barbero, alors qu'elle est intégrée dans le périmètre de délégation de Madame Martins. Comment envisagez-vous le fonctionnement de cette commission ?
- La santé n'est pas clairement identifiée dans le périmètre de délégation des adjoints ni dans celui des commissions. Qui traite ce sujet et dans quelle commission ?
- Toutes les commissions seront composées de 8 personnes excepté la commission « Finances et Vie économique » qui sera constituée avec 11 personnes. Pourquoi ?
- Votre projet de jardins partagés est le « projet phare » de votre campagne électorale. Pourquoi ne pas avoir créé une commission dédiée à ce grand projet ?

Merci de votre attention

\* \* \* \* \*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un certain nombre de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**, de créer les commissions suivantes et de fixer le nombre de Conseillers municipaux appelés à y siéger, comme suit, le Maire étant Président de droit de toutes les commissions :

	<b>NOM DES COMMISSIONS</b>	<b>Nombre de membres</b>
1	Communication / Animations	8
2	Urbanisme / Patrimoine	8
3	Démocratie Locale / Vie des Quartiers /Actions intérgénérationnelles et solidarités /Affaires Scolaires et Peri-scolaires / Petite enfance	8
4	Finances et Vie économique	11
5	Cadre de vie / Projet de Parc-Jardins partagés / Relations CAMG	8
6	Sécurité / Prévention	8
7	Associations / Sports / Culture / Jeunesse	8
8	Travaux / infrastructures	8

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le procédé de désignation par vote à main levée des Conseillers municipaux qui siègeront au sein de ces commissions municipales :

#### **1/Communication / Animations**

Se présentent et sont élus, **à l'unanimité**, les 8 membres suivants :

C. BARBERO  
N. LERUS-ROULEZ  
MA. DESCOUX  
F. BUSSY  
C. LE MAITOUR  
S. MARTINS  
M. BOUARFE  
D FRANCOISE

#### **2/Urbanisme / Patrimoine**

Se présentent et sont élus, **à l'unanimité**, les 8 membres suivants :

P. MICHEL  
I. DUPRE  
L. AUDIBERT  
O. SAINJON  
C. SCHAEFFER  
J.BEDU  
JM LONGEQUEUE  
D. FRANCOISE

#### **3/Démocratie Locale / Vie des Quartiers /Actions intérgénérationnelles et solidarités /Affaires Scolaires et Peri-scolaires / Petite enfance**

Se présentent et sont élus, **à l'unanimité**, les 8 membres suivants :

M-A. DESCOUX  
I. JODIN  
C. LE MAITOUR  
C. BARBERO  
S. MARTINS  
Y. BOURDERY

N. BEELS  
C. PRUDHOMME

#### **4/Finances et Vie économique**

Se présentent et sont élus, à l'unanimité, les 11 membres suivants :

J-M. SIOZAC  
C. BARBERO  
P. MICHEL  
MA. DESCOUX  
J.BEDU  
L. AUDIBERT  
S. MARTINS  
C. SCHAEFFER  
A. SCHMITT  
JM LONGEQUEUE  
C. PRUDHOMME

#### **5/Cadre de vie / Projet de Parc-Jardins partagés / Relations CAMG**

Se présentent et sont élus, à l'unanimité, les 8 membres suivants :

L. AUDIBERT  
C. LASSERRE  
I. DUPRE  
P. MICHEL  
Y. BOURDERY  
B. DELPLANQUE  
H. GUISE  
C. PRUDHOMME

#### **6/Sécurité / Prévention**

Se présentent et sont élus, à l'unanimité, les 8 membres suivants :

J. BEDU  
F. BILLY  
I. DUPRE  
C. SCHAEFFER  
J-M. SIOZAC  
C. LASSERRE  
H. GUISE  
M. BAPTISTA

#### **7/Associations / Sports / Culture / Jeunesse**

Se présentent et sont élus, à l'unanimité, les 8 membres suivants :

S. MARTINS  
MA. DESCOUX  
F. BUSSY  
I. JODIN  
C. LE MAITOUR  
C. LASSERRE  
N. BEELS  
C. PRUDHOMME

#### **8/Travaux / infrastructures**

Se présentent et sont élus, à l'unanimité, les 8 membres suivants :

C. SCHAEFFER  
I. DUPRE  
J-M. SIOZAC  
P. MICHEL

J.BEDU  
L. AUDIBERT  
A. SCHMITT  
M. BAPTISTA

**DELIBERATION N° 2020-39 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

**VU** les circulaires ministérielles des 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 relatives à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement,

**CONSIDERANT** les propositions de candidatures pour ce poste,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, le vote à main levée et **PROCEDE** l'élection du correspondant défense,

Est candidat Monsieur Fabrice BUSSY

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Fabrice BUSSY en tant que correspondant en charge des questions de défense.

**DELIBERATION N° 2020-40 : CONTRAT AVEC LE CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L122-4 et L.122-10 à L.122-12 du Code de la Propriété Intellectuelle,

**VU** le projet de contrat entre le Centre Français d'Exploitation du Droit de copie et la commune de Pomponne relatif à la copie papier et digitale d'articles de presse ou pages de livres réalisées ou diffusées, ci-annexée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du contrat entre le Centre Français d'exploitation du droit de Copie et la commune de Pomponne relatif à la copie papier et digitale d'articles de presse ou pages de livres réalisées ou diffusées,

**DIT** que la redevance annuelle correspondant à l'effectif des agents et des élus de la commune s'élève à **350€ HT**,

**DIT** que ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite de trois années maximum, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget des exercices correspondants.

**DELIBERATION N° 2020-41 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

**VU** le budget communal,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial en vue d'un recrutement, suite à la mutation de l'assistante de direction,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un emploi permanent, à temps complet d'adjoint administratif territorial, à compter du 1<sup>er</sup> octobre,

**DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**DELIBERATION N° 2020-42 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

**VU** le budget communal,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial en vue d'un recrutement, suite à un départ à la retraite,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

**DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

<b>DELIBERATION N° 2020-43 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
--

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** les délibérations du conseil municipal en date du 27 juin 2014 et du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de la présentation de la décision prise dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

31/08/2020	D2020-21	Contrat FIPPEX pour le Thé dansant – dimanche 13 septembre
03/09/2020	D2020-22	Achat de concession cimetière n°1066 N'TSANA – 250 € (plan 1393)
04/09/2020	D2020-23	Achat de case columbarium n° C16 RIVERS – 750 € (case 16)
14/09/2020	D2020-24	Renouvellement concession 15 ans NEEL – 150 € (plan 1324)

\* \* \* \* \*

### **QUESTIONS DU GROUPE Pomponne un nouvel élan**

- Conformément à votre engagement électoral et depuis votre réponse d'attente communiquée le 16 juillet, quelles sont les dispositions prises à ce jour pour arrêter les différents projets immobiliers sur Pomponne, quel que soit leur stade de mise en œuvre (rue de la Madeleine, rue de la Gare, avenue Chabanneaux, le Grimpé, quai Gaudineau, 69 rue de Paris) ?

Réponse :

- *Nous avons constaté dès notre prise de fonction l'état des lieux des différents dossiers et effectué toutes les démarches possibles dans les délais légaux.*
- *Nous avons donc procédé au retrait du PC de la SCCV Madeleine le 21 Août.*
- *Nous ne pouvons plus retirer le permis de la SCCV Chabanneaux à la date où nous avons été élus mais des actions à titre individuelles ont été menées.*
- *L'opération du PC du Grimpé est en instruction et nous procédons à des recherches d'information auprès de la CAMG.*



- Conformément à votre engagement électoral, nous souhaiterions connaître votre projet de pôle santé au niveau des locaux Métin annoncé pour fin 2020 : nature et contenu du projet, planning, financement et actions déjà engagées.

Réponse :

*Notre engagement électoral porte sur les 6 années de notre mandat je le rappelle et, pour ce projet d'importance comme pour le projet de parc et jardins, nous prendrons le temps nécessaire pour établir un cahier des charges correspondant aux besoins et aux souhaits des pomponnaises et pomponnais et aux moyens qui seront les nôtres.*

*Concernant le projet de pôle santé, l'avancement prend plus de temps que prévu. Le moment venu nous en partagerons bien sûr la conception et le contenu avec l'ensemble des élus, à travers la commission concernée*

- Nous pensons qu'un calendrier prévisionnel des dates et des heures des conseils municipaux en amont de l'envoi réglementaire des convocations officielles est de nature à faciliter une bonne participation. Est-il possible d'en disposer tout en prenant en compte son caractère prévisionnel ?

Réponse :

*Votre question est un point que je souhaitais également aborder et j'adhère bien sûr au fait de donner plus de visibilité sur un calendrier que ce soit les conseils ou les commissions à venir. Les prochaines dates des conseils que je propose sont : vendredi 13 novembre 2020 et jeudi 10 décembre 2020*

- Nous avons appris par la vie associative que le prochain numéro du journal municipal était prévu pour novembre. Les associations sont invitées à communiquer leur projet d'article pour la fin septembre. Pourquoi n'avons-nous reçu aucune information de votre part nous invitant à communiquer un projet d'article concernant la libre expression des groupes minoritaires ?

Réponse :

*Aucune échéance n'a été fixée en septembre pour remettre des articles. L'échéance de novembre est prévisionnelle et la commission travaillera sur le projet.*

*Vous aurez bien sûr une demande pour la communication de vos articles suffisamment longtemps avant le bouclage.*

- À la demande de la commission des affaires sociales du Sénat, la Cour des comptes a réalisé une enquête sur la lutte contre les fraudes aux prestations sociales, qui représentent à la fois une atteinte au principe de solidarité et un coût financier élevé. Sans développer le rapport publié début septembre (disponible sur le site de la Cour - 180 pages) ni rentrer dans un débat sur les chiffres, il ressort principalement que les progrès sont trop lents et qu'un changement d'échelle est indispensable. Concernant le périmètre d'action du CCAS, comment exploiterez-vous ce rapport et les pistes d'action proposées ? Pouvez-vous nous assurer que les processus de contrôle a priori et a posteriori sont bien efficaces ? Par ailleurs, si vous appreniez une fraude aux prestations sociales sur notre commune, délivrées ou non par le CCAS, quel serait votre état d'esprit et votre posture ?

Réponse :

*Comme vous semble-t-il, nous sommes en train de prendre connaissance et lecture attentive du rapport de la Cour des comptes. Cependant nous n'avons pas accès à tous les éléments pour déterminer de la justification d'une demande d'aide auprès du CCAS. De plus, nous avons un droit de réserve sur les demandes et les attributions. J'apporterai au besoin des précisions ultérieurement si le rapport apporte des solutions applicables localement au niveau des CCAS.*

*Les demandes qui arrivent en mairie de Pomponne sont déjà étudiées et présentées par la MDS et donc justifiées.*

- La vie associative sur Pomponne est toujours bien active et la naissance de nouvelles associations contribue à son dynamisme. Quels sont les critères retenus actuellement pour être reconnue comme association notamment en matière de communication ? Quels sont les critères pour bénéficier d'avantage en nature comme la mise à disposition de salles ou tout autre soutien logistique ?

Réponse :

*Toute association nouvellement créée doit nous fournir ses statuts et preuve de la régularité de son enregistrement officiel en préfecture. Pour que nous puissions la mettre sur le site elle doit nous donner les informations habituelles qui permettent le contact par les lecteurs intéressés et son logo si elle en a un.*

*Le forum annuel des associations donne place à l'ensemble des associations de Pomponne (culture, sport et loisirs, défense de l'environnement). Cette année 32 associations, dont des toutes nouvelles, étaient représentées et près de 220 visiteurs ont pu adhérer aux activités*

*La mise à disposition des salles est organisée avec la mairie de manière à donner place à toutes les demandes de manière équitable.*

*Chaque année en décembre, la mairie envoie aux associations un dossier de demande de subvention vierge à retourner en janvier avec des documents financiers, les projets présentés etc). Ces demandes sont étudiées en commission puis délibérer en conseil municipal lors de la même séance approuvant le Budget primitif de la ville.*

*En 2020, les associations ont rendus leur dossier mais il n'y a pas eu de commission, suite à l'épidémie du COVID19 et mon prédécesseur, Monsieur Harlé a donné des subventions de base, versées en juin 2020.*

- Plusieurs riverains des quais Bizeau et Gaudineau nous ont fait part des déchets régulièrement abandonnés sur les espaces verts et de fréquentation de personnes avec des comportements d'apparence alcoolisée. L'intervention régulière des services techniques est appréciée mais elle ne traite pas l'origine du problème. Avez-vous connaissance de ces situations et que comptez-vous faire pour améliorer le cadre de vie des riverains concernés ?

Réponse :

*Ces questions remontent régulièrement et fait l'objet d'échanges avec la Mairie de Thorigny, de rencontres fréquentes entre la police municipale et la nationale pour trouver à la fois des solutions ponctuelles et pérennes. Le fait générateur semble être l'ouverture tardive de certains commerces. Thorigny va publier un arrêté obligeant la fermeture à 20h00 de ces commerces. Nous suivons de près l'évolution de cette mesure, sans pour autant que nous ne travaillons pas à d'autres solutions.*

- Depuis bientôt 3 mois maintenant, deux des trois passages piétons situés au carrefour de la Mairie sont barrés avec de la rubalise et des cônes de chantier. Pourquoi la situation n'évolue pas ?

Réponse :

*C'est le résultat de la course poursuite qui a eu lieu en juin le jour des élections et pour l'autre quelques jours plus tard. Le dossier est en cours, tous les documents ont été envoyés à notre assurance et les entreprises nous ont donné des devis mais les délais sont plus importants, compte tenu de la situation actuelle.*

- En dehors des délibérations prises en conseil, est-il possible de connaître la représentation municipale dans les différents syndicats intercommunaux ?

Réponse :

*Les représentants sont :*

*SMAEP – eau potable : Madame Barbero et Monsieur Lasserre*

*SIAM – assainissement : Monsieur Schaeffer*

*SIETREM – déchets : Madame Audibert, Madame Le Maitour, Monsieur Bussy*

*OTMG Tourisme : Madame Nathacha Lerus-Roulez*

*SIT Transport : Monsieur Michel, Madame Martins*

- A la demande de certains administrés, est-il possible de délivrer un accusé de réception pour les documents fournis en matière de justificatif demandés pour certains dossiers administratifs avec échéance ?

Réponse :

*Il nous faudrait plus de précisions sur cette demande types de document avant de pouvoir y faire réponse appropriée.*

\* \* \* \* \*

## QUESTIONS DU GROUPE "Ensemble & Citoyens pour Pomponne"

### 1- Communication :

Depuis le dernier conseil municipal, la majorité a pris des décisions, sans concertation avec l'ensemble des élus du conseil. Est-ce la transparence et la communication promises par vous durant la dernière campagne ? Doit-on penser que vous allez appliquer ce que vous reprochiez à la majorité précédente ?

#### Réponse :

*De quelles décisions parlez-vous? Nous n'avons pris aucune décision particulière, si ce n'est celles qui pouvaient être urgente. Nous avons été élus au début des vacances et nous n'avons pas créé les commissions car elles ne pouvaient se réunir pendant cette période. Le travail des commissions va commencer maintenant.*

### 2- SIETREM :

Nous avons appris par la presse l'élection de Madame Audibert 8e adjointe au président du sietrem, la municipalité a-t-elle d'autres délégations ? Quel a été le mode de désignation des délégués au Sietrem ? Qui sont les délégués pour Pomponne ? Comment ont-ils été désignés ? Pourquoi ces postes n'ont pas été ouverts aux membres de l'opposition ?

#### Réponse :

*Les élus vous ont été présentés.*

*Compte-tenu des circonstances contraintes de temps imposées par la Préfecture à la suite de ce 2ème tour retardé des Municipales, Marne et Gondoire a réclamé la liste de nos délégués pour le SIETREM avant même l'installation du conseil municipal du 5 juillet pour que ces derniers soient entérinés lors de l'installation du conseil communautaire soit le 6 juillet. Il a donc fallu faire très vite. Ainsi, Mesdames Audibert et Le Maitour et Monsieur Bussy ont été proposés avec leur accord. Madame Audibert a été nommée 8ème vice-présidente du SIETREM à la suite de l'élection de Christian ROBACHE à la présidence, le 9 septembre. Pour l'heure, le contenu de sa délégation n'a pas encore été défini par le bureau syndical du SIETREM qui doit avoir lieu mardi 29 septembre.*

### 3- Permanence des élus :

L'instauration des permanences des élus sont-elles ouvertes à l'ensemble des élus du conseil ? Un paragraphe sera-t-il ajouté au règlement intérieur du conseil ?

#### Réponse :

*Les permanences des élus sont réservées aux adjoints et élus en charge de délégations. Ce sont donc les adjoints accompagnés parfois des conseillers délégués qui sont présents lors des permanences, ils sont en charges des dossiers et assurent les rendez-vous avec les administrés qui en font la demande.*

### 4- Budget :

L'hors du conseil, Mr le Maire s'était engagé à nous fournir certaines précisions concernant le budget ; pouvez-vous nous les donner ?

#### Réponse :

*Quelles précisions ? Précisez la question et nous répondrons au prochain CM ou lors de la prochaine commission finances.*

### 5- Projet immobilier de la gare :

Avez-vous une date concernant le début des travaux sur le dossier de la SEMM, du site Métin, en lien avec le pôle médical promis; ainsi que le terrain wipelec ?

#### Réponse :

*Nous avons déjà répondu sur les premiers points.*

*Concernant le site Wipelec, le propriétaire semble vouloir vendre mais nous n'avons connaissance d'aucune offre.*

6- Centre de loisirs et halle sportive :

Pouvons- nous avoir des informations concernant les annonces que vous venez de faire au sujet de cette construction neuve sur la page Facebook de la mairie ? Quand pensez-vous possible l'ouverture de ces deux bâtiments

Réponse :

*Réponse dans la note « actualités » en début de conseil*

*Pour la date nous vous répondrons prochainement. Il faut que tous les travaux concernant soient faits pour la sécurité.*

Fin de séance à 20h45